

Organisme de formation certifié



titre de la catégorie d'action suivante :
- Actions de formation

Délivré par :





LIVRET D'ACCUEIL

2023/2024

Organisme de Formation de l'Enseignement Privé Catholique d'ALSACE

Association de droit local – exonérée de TVA – art.261-4 4°CGI, SIRET 30492614000043 code APE 804C Enregistré sous le N° de déclaration d'activité 42670017967 auprès de la préfecture de Strasbourg (1978). Cet enregistrement ne vaut pas agrément

Siège social : 15 rue des écrivains, 67000 STRASBOURG, Correspondance : 60 rue d'Ensisheim, 68272 WITTENHEIM CEDEX Tél : 03 89 52 02 06 Email : contact@ofepal.eu

BUT ET FONCTIONNEMENT DE L'OFEPAL

Qui est l'OFEPAL?

Association de droit local, à but non lucratif, l'OFEPAL est un **O**rganisme de **F**ormation continue interne à l'**E**nseignement **P**rivé d'**A**lsace, dont sont membres de droit, les 32 établissements d'enseignement privés catholiques d'Alsace.

Elle a pour objet la recherche et la mise en œuvre de tous moyens permettant d'assurer les formations initiale, continuée et continue et par alternance de tous les membres des communautés éducatives des établissements et de toute autre personne qui en ferait la demande

L'Ofepal est né le 28 avril 2003 à Wittenheim, de l'évolution du GRETEP¹ et de l'absorption des activités du GRAP².

Le Siège social de l'OFEPAL se situe au 15 rue des écrivains à Strasbourg. L'OFEPAL est principalement hébergé par l'établissement Don Bosco de Wittenheim.

¹ GRETEP: Groupement d'Établissement de l'Enseignement Privé d'Alsace

² GRAP : Groupe de Recherche et d'Actions Pédagogiques



Organisme de Formation des Etablissements Privés d'Alsace siège : 15 rue des écrivains, 67000 STRASBOURG. Association de droit local Exonérée de TVA Art.261-4 4°CGI, n°SIRET 30492614000043 code APE 804C Numéro de déclaration d'activité (NDA) 42670017967 auprès de la préfecture de Strasbourg (1978)



Conseil d'administration de l'Ofepal

L'organisation à la rentrée 2023

Bureau de l'Ofepal

Président OFEPAL François FREY

Vice-Président Franck NICOLAS

Trésorier Gérard **SCHAFFHAUSER**

> Secrétaire **Dominique** BERION

Rébecca Urbajtel Directrice



Anne-Charlotte Billaudel Chargée de formation



RÉFÉRENTE HANDICAP: Nadège HERTH RÉFÉRENTE DÉCROCHAGE : Francine DANNER

Festipal

Coordination pédagogique Rébecca URBAJTEL

Formations enseignants

Coordination pédagogique Rébecca URBAJTEL

CAP AEPE

(Accompagnant Éducatif Petite Enfance) Coordination pédagogique **Elodie BRENIER**

Formations préparatoires Grandes Ecoles Strasbourg Coordination pédagogique Franck NICOLAS

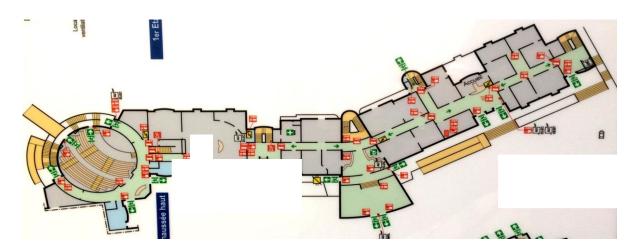
Coordination Prépa Santé Frédéric KELLER

Coordination Prépa Sc. Po Géraldine VOGEL

Coordination Prépa Ecoles d'ingénieur Thierry JOST

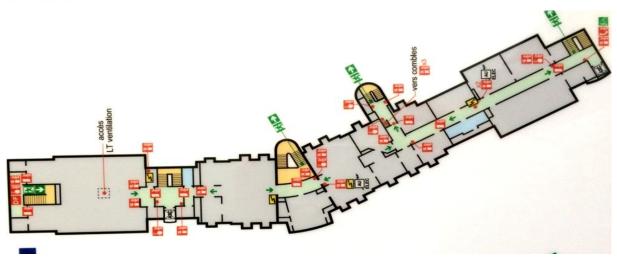
PLAN DE L'ÉTABLISSEMENT DON BOSCO

Rez de chaussée haut :



2^{ème} étage :





Nos formations sont adaptables en fonction de votre handicap, veuillez nous le préciser en amont de la formation.

En cas d'impossibilité d'adaptation, nous nous efforcerons de vous rediriger vers un organisme de formation apte à prendre en compte votre handicap

RÈGLEMENT INTÉRIEUR APPLICABLE AUX STAGIAIRES

PRÉAMBULE

Vous êtes accueillis dans un établissement catholique d'enseignement sous contrat d'association avec l'Etat.

Le choix de suivre une formation dans un de nos établissements implique l'acceptation de son règlement intérieur.

Le présent règlement intérieur, définit les règles de la vie à l'intérieur de l'établissement qui vous accueille pour votre formation.

Le présent règlement intérieur a été établi dans le souci de garantir aux stagiaires les meilleures conditions de travail en formation, de garantir la sécurité et le respect de tous avec l'engagement et le soutien de l'équipe de l'OFEPAL.

Le respect constitue un fondement essentiel de la vie collective; respect mutuel entre tous les membres de l'équipe de l'OFEPAL, respect des biens, de l'Etablissement lui-même et de ses valeurs.

L'inscription du stagiaire au sein d'une formation implique une complète adhésion aux propositions du présent règlement intérieur et son engagement de s'y conformer pleinement.

La diffusion du livret d'accueil contenant le règlement intérieur sera assurée au démarrage de la formation.

PRINCIPES GÉNÉRAUX

HORAIRES

L'établissement est ouvert à partir de 7h15. Pour les horaires des formations, veuillez consulter le programme fourni par l'OFEPAL.

CIRCULATION ET DÉPLACEMENT DES STAGIAIRES

Au démarrage de chaque séance de formation, les stagiaires seront pris en charge par le(s) formateur(s) aux endroits indiqués et se déplacent dans le calme sans désordre. Lors des déplacements il est interdit de courir dans les escaliers et dans les couloirs.

Sauf en cas de force majeur, les stagiaires ne sortent pas de la salle pendant les cours.

RESTAURATION DANS L'ETABLISSEMENT:

Plusieurs possibilités s'offrent à vous :

- Le self (restauration collective à prix unique)
- L'établissement met à votre disposition une salle de détente à l'heure du déjeuner ainsi que pour les pauses au 2^{ème} étage.

ESPACES DE FORMATION ADPATABLES

Les espaces de travail sont variés pour répondre aux besoins pédagogiques :









DES INTERVENTANTES SPECIALISEES

Elodie BRENIER – Coordinatrice Pédagogique

Maud Schilling – formatrice Sciences et Techniques Médico-Sociales

Angélique Pantéoni – formatrice Biotechnologie et SST

Evelyne Schneider – formatrice SST

Pascale Vogel – formatrice PRAP

Christelle WEISS – formatrice Français

Sabine KLEIN – formatrice Mathématiques et sciences

Nadège HERTH – formatrice Histoire et géographie

Rébecca URBAJTEL – directrice de l'OFEPAL

CHARTE DE BON USAGE DE LOCAUX ET DU MATERIEL

Tout objet doit être lavé, essuyé et rangé après utilisation.

Après les repas les tables doivent être lavées et dégraissées.

Toute personne qui casse ou abime le matériel sera contraint de le remplacer de préférence à l'identique.

Les salles utilisées seront laissées propres après les cours.

- Aucun papier par terre, ni sur les tables.
- Les chaises et les tables rangées.

Veillez à ne pas oublier de denrées périssables dans le réfrigérateur Pour le bien-être de chacun

Merci

MATERIEL MIS A VOTRE DISPOSITION

Nous comptons sur votre bienveillance pour l'entretien et la bonne utilisation de tout ce matériel :

- 1 machine à café
- 1 bouilloire
- 1 micro-ondes daewoo
- 1 réfrigérateur

Des assiettes plates et creuses blanches Des couverts violet, gris et bleu Des mugs et des verres à eau

Tout ce matériel propre et neuf est mis à votre disposition gracieusement





TENUE ET COMPORTEMENT DES APPRENANTS

Les tenues vestimentaires jugées provocantes, indécentes, excentriques ou inadéquates ne sont pas tolérées. Les pantalons de sport ou joggings, ainsi que les pantalons ou vêtements troués ne sont pas acceptés. Le port de tout couvre-chef est interdit dans les bâtiments sauf ceux imposés par les formations ou activités professionnelles.

La loi sur la laïcité (article L141-5-1 du code de l'éducation) s'applique dans l'enceinte de l'établissement. Le port de signe ou de tenues vestimentaires par lesquels les stagiaires manifestent ostensiblement une appartenance religieuse est interdit.

La consommation de nourriture (y compris chewing-gum, confiseries, boissons...) est interdite pendant les cours et dans le bâtiment sauf dans les salles réservées à cet usage. Les moqueries, langage grossier, actes d'intimidation ou de violence ne sont pas tolérés. La politesse et le respect sont exigés de tous à l'égard de tous.

Il est demandé aux stagiaires de veiller à la propreté de l'établissement (locaux, cour, pelouse, environnement extérieur). Cela facilitera le travail de tous. Toute dégradation constatée est à signaler au secrétariat.

LA VIE D'APPRENANTS

ASSIDUITE ET DE PONCTUALITÉ

L'inscription étant libre, facultative et volontaire, la participation à la formation suppose l'implication du stagiaire.

- Le stagiaire émargera sur la fiche de présence à chaque cours.
- Une bonne attitude, le respect de ses pairs, du travail collectif, du matériel et du formateur sont des attentes légitimes pour la bonne marche des séances.
- Le stagiaire s'engage à respecter les consignes usuelles du règlement en vigueur dans l'établissement dans lequel se déroule la formation.
- En cas de non-respect des règles énoncées ci-dessus, l'OFEPAL se réserve le droit d'exclure un stagiaire des cours.

ABSENCE DU FORMATEUR

En cas d'annulation d'un cours, celui-ci sera reporté. Les stagiaires seront prévenus dès que possible afin qu'ils puissent prendre leurs dispositions.

LA SÉCURITÉ DES PERSONNES ET DES BIENS

LE STATIONNEMENT

Pour celles et ceux qui ont des véhicules, il est possible de demander une autorisation de parking dans l'établissement, ce uniquement sur les places à l'entrée gauche du parking.

L'ENTREE PIETON

Il est demandé aux stagiaires d'entrer dans la cour dès leur arrivée par l'entrée principale. Ceux qui utilisent une bicyclette et vélomoteurs doivent les stationner à l'endroit prévu.

VOLS

L'institution ne peut être tenue pour responsable de la PERTE ou le VOL d'objets personnels ou d'argent. On les réduira au minimum en veillant à ne pas laisser son portefeuille ou des objets de valeurs dans les poches et les sacs.

TABAC-ALCOOL-DROGUE

Il est formellement interdit de fumer ou de vapoter (cigarette électronique) dans tout l'établissement (Application loi ÉVIN en milieu scolaire). Tout stagiaire contrevenant à cette disposition sera sanctionné.

Il est obligatoire de se rendre dans la zone fumeur dont l'accès se fait par le préau du bâtiment B.

L'introduction et la consommation dans l'établissement de produits stupéfiants ou alcoolisés sont strictement interdites. Toute introduction de ces substances ou tout comportement sous l'emprise de ces produits seront sanctionnés.

ALERTE INCENDIE

Il est demandé aux stagiaires de respecter les consignes de sécurité, de participer avec sérieux et de manière responsable aux exercices de sécurité, de laisser les issues de secours opérationnelles et de ne pas toucher aux extincteurs ni entraver leur accès.

La salle de l'équipe éducative et les toilettes du 1^{er} étage ne sont pas accessibles aux stagiaires.

CONTACTS

Rébecca URBAJTEL – Directrice Anne Charlotte BILLAUDEL – Chargée de formation

2 03 89 52 02 06

Site de formation de WITTENHEIM:

60 rue d'Ensisheim
BP25
68272 WITTENHEIM CEDEX

Siège social: 15 rue des écrivains, 67000 STRASBOURG

Site internet: https://www.ofepal.eu



TOUT ENGAGEMENT DOIT ÊTRE TENU : VOUS SIGNEZ, VOUS VENEZ